



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2023

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude			Excusé
COSTE Josiane		SALUZZO Joëlle	
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex	P		
RANC Sylvie		CACELLI Alex	
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine		BONNEFOUX Chantal	
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal		MORETTI Karine	
DEL NISTA Xavier		FISCHER Lionel	
RABERT Guylaine		LOUIS-VASSAL Patrick	
FILLIERE Thierry		MALEN Serge	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra			Excusée
GUINTRAND Tamara	P		
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy	P		
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion		COUSTON Rémy	
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 17

Procurations : 8

Quorum : 14

Monsieur LOUIS-VASSAL Patrick est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : le quorum est atteint, nous pouvons démarrer la séance. Il faudrait un secrétaire de séance, monsieur LOUIS-VASSAL ?

Monsieur LOUIS-VASSAL : oui.

Monsieur le Maire : monsieur LOUIS-VASSAL, est nommé secrétaire de séance. Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Monsieur BOLIMON : j'é mets des réserves, et des manquements. On fera le point.

Monsieur PENALVA : je mentionne qu'à la page 5 du procès-verbal, sur la discussion sur le budget, lorsque j'ai précisé ma question, je l'ai adressé aux élus et non pas au service.

Monsieur le Maire : d'accord, nous en tiendrons compte. Depuis le 30 mars, il n'y a pas eu de décision et qu'un seul marché pour la maintenance du photocopieur. Nous allons passer aux délibérations.

Délibération 2023-05-30

OBJET : DROITS DE PLACE – TARIFICATION POUR LES FORAINS

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-05-31

OBJET : TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES VIDE-GRENIERS ORGANISÉS PAR LA COMMUNE

Monsieur BOLIMON : est-ce que l'on faisait payer quelque chose auparavant ? C'était le même tarif ?

Madame SALUZZO : oui, c'était le même tarif, mais on n'avait pas dit que c'était sur 3 mètres. Avant c'était sur 5 mètres, mais cela nous prend trop de place, c'est pourquoi on passe à 3 mètres pour les vide-greniers. Pour le marché du dimanche c'est 5€ les 5 mètres.

Monsieur BOLIMON : ça concerne les vide-greniers externes ou ceux qui sont organisés à la Pastourelle ?

Madame SALUZZO : c'est sur celui qui est en ville.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

Délibération 2023-05-32

Mouvement en cours de séance : arrivée de Madame BOUIX Sandra durant la présentation de la délibération n° 2023-05-32

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

Monsieur le Maire : en ce qui concerne l'avancement de grade, c'est la création de postes correspondant aux nouveaux grades et ce qu'il y a actuellement sera supprimé au prochain conseil municipal pour les postes correspondants aux anciens grades. Ce que je peux vous dire sur l'avancement de grade : il permet au fonctionnaire d'évoluer dans sa carrière (grade avec échelle de rémunération supérieure au sein du même cadre d'emplois). Mais les conditions sont très restrictives pour en bénéficier :

- conditions statutaires à remplir (ancienneté, échelon, réussite à un examen...),
- appréciation positive suite à l'entretien professionnel de l'année écoulée,
- adéquation entre le grade proposé et les fonctions du poste actuel ou à venir.

Voilà un petit peu le pourquoi des avancements de grade.

Monsieur BOLIMON : par rapport au temps qui est réduit sur les deux adjoints techniques, vous les modifiez ?

Monsieur le Maire : ce sont des postes qui ne sont pas pourvus, que l'on a prévu en cas de besoin, et en fonction de ce que l'on a vu, on a réduit un peu les temps de travail par rapport aux besoins. Mais ce ne sont pas des postes occupés actuellement.

Monsieur BOLIMON : sur la base d'un temps plein j'imagine ?

Monsieur le Maire : c'est un peu en fonction de ce que l'on a vu, et par rapport à ce que l'on va leur demander. Cela fait une moins-value en temps de travail.

Monsieur PENALVA : une question sur l'emploi créé d'ingénieur principal c'est une reconduction ou un poste qui n'existait pas ?

Monsieur le Maire : c'est un poste qui existe. C'est juste un avancement de grade. Ce sont tous des postes existants.

Monsieur PESENTI : le poste d'ingénieur existe, mais pas le poste d'ingénieur principal.

Monsieur le Maire : c'est un avancement de grade. C'est toujours la même personne.

Monsieur BOLIMON : la personne qui va en bénéficier est déjà en poste ? Vous allez créer le nouveau grade, et après vous allez supprimer son poste. ?

Monsieur le Maire : oui, c'est cela, il sera supprimé au prochain conseil municipal de juin.

Monsieur BOLIMON : j'ai peut-être eu un raté dans les précédents échanges, mais concernant le poste qui avait été créé en lien avec la médiathèque, est-ce qu'il est arrêté ?

Monsieur le Maire : c'est un contrat qui s'arrête fin août.

Monsieur BOLIMON : d'accord. Et depuis que le projet est arrêté on lui fait faire quoi ?

Monsieur le Maire : il est à l'organisation de la bibliothèque.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-05-33

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – AGENTS CONTRACTUELS : CREATION DE POSTES

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-05-34

OBJET : REHABILITATION DE 2 BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS A CONVENTIONNER EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « NOS COMMUNES D'ABORD »

Monsieur PENALVA : est-ce qu'il y a des plans des logements que vous allez réhabiliter ?

Monsieur FISCHER : non. Là, il y a uniquement un estimatif que nous avons fait faire. Il y a des plans en interne. Les montants s'appuient sur un estimatif que nous avons fait faire par un cabinet. Le projet de découpage a été vu. On connaît la typologie des logements, un T2 et un T3 au niveau la maison impasse de la Louissette et 2 T3 dans l'immeuble boulevard de la libération.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-05-35

OBJET : RENOVIATION ENERGETIQUE DE 2 BATIMENTS COMMUNAUX AVEC DES LOGEMENTS A CONVENTIONNER EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU « FONDS VERT »

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-05-36

OBJET : RENOVIATION ENERGETIQUE DE 2 BATIMENTS COMMUNAUX AVEC DES LOGEMENTS A CONVENTIONNER EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CONTRAT VAUCLUSE AMBITION »

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-05-37

OBJET : ADOPTION DES REGLEMENTS RELATIFS AUX SERVICES PERISCOLAIRES (ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR, RESTAURATION, ETUDE SURVEILLÉE), ET AUX ACCUEILS DE LOISIRS (MERCREDIS, SAMEDIS, VACANCES)

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

Délibération 2023-05-38

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ÉLÈVES DE CM2 DE L'ÉCOLE JEAN MOULIN DANS LE CADRE DES DEMI-JOURNÉES D'ACCUEIL AU COLLEGE ANNE FRANK DE MORIERES LES AVIGNON

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-05-39

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUÉE A UNE ASSOCIATION – EXERCICE 2023

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2023-05-40

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE CHEMIN DE LA SORGUE CADASTRÉE SECTION AE 158

Monsieur PENALVA : il s'agit du projet que l'on a abordé au mois de septembre, y a-t-il eu du nouveau sur ce projet ? Où en êtes-vous ? Est-ce que vous savez si d'autres parcelles sont à l'acquisition ou pas ?

Monsieur FISCHER : pour le moment non. Il reste encore une parcelle dont on voudrait faire l'acquisition. Pour le moment le propriétaire n'est pas vendeur, il réfléchit. On va lancer l'étude sur les terrains dont on est propriétaire, et on tiendra compte dans notre projet de la possible évolution si toutefois on arrive à en faire l'acquisition. Mais pour avancer sur ce projet-là, en septembre on va lancer les études. On va attendre le retour du contrôle de la légalité.

POUR	24
CONTRE	1
ABSTENTION	1

contre : M. PENALVA

Abstention : M. BOLIMON

Monsieur le Maire : on en a fini avec les délibérations. Nous allons passer aux questions diverses. Y a-t-il des questions diverses ?

Monsieur PENALVA : j'ai une déclaration. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Lors du conseil municipal du 30 mars dernier, monsieur le maire vous avez décidé de clôturer la séance d'une manière assez surprenante.

Lors des questions diverses, après l'intervention de madame BOUIX, vous avez décidé que plus personnes ne pouvait s'exprimer.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Chacun pense ce qu'il veut, chacun est libre de ses propos, dans la limite du respect d'autrui. Mais chacun doit aussi pouvoir s'exprimer équitablement.

Malheureusement, vous en avez décidé autrement en orchestrant cette censure et mettant arbitrairement fin au débat. En clair, vous faites fi du contradictoire. En définitive, à défaut de répondre sur le fond des dossiers, vous me censurez.

Si je suis inquiet de cette méthode de travail entre les élus, je le suis d'autant plus au regard de ses conséquences sur l'administration de notre commune.

En effet, à plusieurs reprises, des agents de différents services, m'ont interpellé, dans un cadre privé, pour me faire part de leurs inquiétudes sur leurs conditions de travail.

Je suis stupéfait d'apprendre que des agents seraient réprimandés par des élus, au seul motif, de m'avoir salué ou d'échanger avec des élus de l'opposition, ou des citoyens qui ne seraient pas vos sympathisants. Certains agents m'ont même confié devoir prendre leur distance à mon égard et ne plus me parler devant vous par crainte de représailles.

Il est donc urgent d'apaiser les choses.

Peut-être serait-il judicieux, de solliciter le centre de gestion de la fonction publique, pour organiser un audit interne en toute impartialité ?

Cet audit est un véritable outil, qui doit permettre d'améliorer la qualité de vie au travail de nos agents, de déceler les éventuelles tensions, de réduire le taux d'absentéisme et l'important *turn over* dans les services. Le seul objectif est l'efficacité du service public communal.

Malheureusement, je crains que cette attitude s'étende auprès des Saint Saturninois, au risque de diviser la population.

Monsieur le Maire, dans vos dernières déclarations vous avez regretté le travail non constructif de la part de certains élus.

Mais monsieur le Maire, on ne peut pas avoir un double discours : en affirmant d'un côté, que vous accueillez volontiers toute idée, et de l'autre, dénigrer celles qui ne sont pas issues de votre majorité ! J'en veux pour preuve, mon projet de la colline taxé de « coup de com » par votre adjoint, ou ma démarche de faire participer les habitants au projet du lac, que vous jugez « farfelue ».

Pour conclure, je citerai une très belle phrase de Bossuet qui dit : « *Dieu se rit des Hommes, qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes* ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : étant donné que je vous ai soi-disant censuré, je ne répondrais pas à votre commentaire. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Nous allons lever la séance.

La séance est levée à 19 heures 05.

SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE

SERGE MALEN

LE SECRETAIRE DE SEANCE

PATRICK LOUIS-VASSAL